

Liquidation — Loi de la**Winding-Up Act****Station de Service Terminal inc.
Terminal Service Station Inc.**

Avis est donné que la compagnie « Station de Service Terminal inc.—Terminal Service Station Inc. », constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies par lettres patentes en date du 6 mars 1958, avec siège social à Québec, a été dissoute le 13 juin 1973, en vertu de la Loi de la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des institutions financières,
compagnies et coopératives,*

FERNAND LALONDE.

53141-o

10815-58

**Station de Service Terminal inc.
Terminal Service Station Inc.**

Notice is given that "Station de Service Terminal inc.—Terminal Service Station Inc.", incorporated under Part I of the Companies Act by letters patent dated March 6, 1958, with head office in Québec, was dissolved on June 13, 1973, pursuant to the Winding-Up Act.

FERNAND LALONDE,
*Deputy Minister of Financial Institutions,
Companies and Cooperatives.*

53141

10815-58

**Le syndicat coopératif du bien être de la jeunesse
de Ste-Angèle de Laval, comté de Nicolet**

(Loi des syndicats coopératifs)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres du syndicat coopératif « Le syndicat coopératif du bien être de la jeunesse de Ste-Angèle de Laval, comté de Nicolet » tenue à Ste-Angèle de Laval, dans le district électoral de Nicolet, le 10 mai 1973, il a été résolu que les affaires de ce syndicat soient liquidées et que celui-ci soit dissous, ce en vertu des dispositions de la Loi des syndicats coopératifs de Québec et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que MM. Elphège Duhaime, Hermann Provencher et L.N. Désilets soient nommés liquidateurs.

*Le sous-ministre associé des institutions,
financières, compagnies et coopératives,*

ALBERT JESSOP.

53142-o

**Le syndicat coopératif du bien être de la jeunesse
de Ste-Angèle de Laval, comté de Nicolet**

(Cooperative Syndicates Act)

Notice is given that at a special general meeting of the members of "Le syndicat coopératif du bien être de la jeunesse de Ste-Angèle de Laval, comté de Nicolet" held at Ste. Angèle-de-Laval, in the Electoral District of Nicolet, on May 10, 1973, it was resolved that the business of the said syndicate be wound up and that it be dissolved, the foregoing in conformity with the provisions of the Cooperative Syndicates Act and of the Winding-Up Act, and that Messrs Elphège Duhaime, Hermann Provencher and L.N. Désilets be appointed liquidators.

ALBERT JESSOP,
*Associate Deputy Minister of Financial,
Institutions, Companies and Cooperatives.*

53142

Syndicats professionnels**Professional Syndicates****L'Association des Pharmaciens des
Établissements de Santé du Québec**

(Loi des syndicats professionnels)

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives donne avis que le 10 juillet 1973, il a autorisé le changement de nom de « La Société Professionnelle des Pharmaciens d'Hôpitaux — The Professional Society of Hospital Pharmacists », dont la constitution a été autorisée le 31 janvier 1966, avec siège social à Montréal, en celui de « L'Association des Pharmaciens des Établissements de Santé du Québec », et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964, chapitre 146.

*Le sous-ministre des institutions financières,
compagnies et coopératives.*

FERNAND LALONDE.

53123-o

SP: 104-65

**L'Association des Pharmaciens des
Établissements de Santé du Québec**

(Professional Syndicates Act)

The Minister of Financial Institutions, Companies and Cooperatives gives notice that on July 10, 1973, he authorized "La Société Professionnelle des Pharmaciens d'Hôpitaux — The Professional Society of Hospital Pharmacists" whose incorporation was authorized on January 31, 1966, with its head office in Montreal, to change its name into that of "L'Association des Pharmaciens des Établissements de Santé du Québec", the foregoing pursuant to the Professional Syndicates Act, Revised Statutes of Québec, 1964, Chapter 146.

FERNAND LALONDE,
*Deputy Minister of Financial Institutions,
Companies and Cooperatives.*

53123

SP: 104-65



GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DES INSTITUTIONS
FINANCIÈRES,
COMPAGNIES
ET COOPÉRATIVES

SERVICE
DES COMPAGNIES

800, PLACE D'YOUVILLE
QUEBEC
G1A-1M1

QUEBEC, le 12 juillet 1973.

Monsieur Yves Courchesne
Secrétaire
Société Professionnelle des Pharmaciens
d'Hôpitaux du Québec
C.P. 176, Station "E"
MONTREAL 151, Qué.

OBJET: LA SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES PHARMACIENS
D'HOPITAUX
THE PROFESSIONAL SOCIETY OF HOSPITAL
PHARMACISTS

Dossier: SP: 104-1965

Monsieur,

Nous accusons réception de votre lettre du 19 juin
1973 et des documents y inclus.

Nous désirons vous informer qu'il a plu au ministre
des Institutions financières, compagnies et coopératives, d'au-
toriser LA SOCIÉTÉ PROFESSIONNELLE DES PHARMACIENS D'HOPITAUX -
THE PROFESSIONAL SOCIETY OF HOSPITAL PHARMACISTS à changer son
nom en celui de L'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ DU QUÉBEC et d'approuver des amendements à ses règlements
adoptés le 3 mars 1973, conformément aux articles 4, 10 et suivants
de la Loi des syndicats professionnels, Statuts refondus, 1964,
chapitre 146.

Un avis de cette autorisation sera prochainement
publié dans la Gazette officielle du Québec.

Nous vous prions d'agréer, monsieur, l'expression de
nos sentiments distingués.

MURIELLE DUBE
DIRECTION DES ANALYSTES

APES #36
DIVERS 75-80

/ml